

BELLEVILLE en BEAUJOLAIS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Exercice 2022

Mairie de Belleville-en-Beaujolais
105 rue de la République
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Ville Bioclimatique et Positive 2035



*Stock de tuyaux d'assainissement en béton rue de Descours en vue de
travaux de mise en séparatif - automne 2023*

Le mot de l'élu référent

DIDIER JAFFRE, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, MAIRE DELEGUE DE SAINT-JEAN-D'ARDIERES



L'enjeu de la gestion du grand cycle de l'eau est devenu une réalité au fil des ans. Cette année 2022 nous le rappelle encore.

Nous avons le devoir, pour nous-mêmes mais aussi pour nos enfants, d'appliquer une politique qui permettent de pérenniser nos ressources.

A travers ce compte rendu annuel d'activité, nous voyons que nous avons la chance d'avoir une situation plutôt saine sur notre territoire, grâce aux efforts déjà effectués depuis des années.

Cependant, nous devons continuer, tous ensemble, avec nos services, nos délégataires, d'améliorer la qualité de nos réseaux, de la collecte, du traitement, tout en maintenant un prix acceptable par nos populations.

Nos réseaux d'assainissement sont invisibles aux yeux de tous, cependant importants pour notre confort aujourd'hui et demain. Nous devons également travailler pour que seulement les eaux usées soient envoyées sur le CITEAU pour ne pas augmenter les frais de traitement. Soyez assurés de notre volonté d'offrir le meilleur service et que chaque euro dépensé le soit de la meilleure façon pour préserver notre avenir.

SOMMAIRE

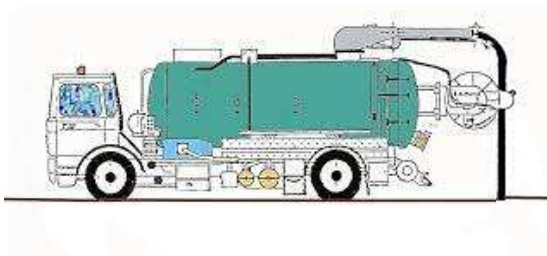
1. L'essentiel de l'année 2022	4
2. Territoire et compétences	5
3. Description technique du service	6
4. Activité du service en 2022	7
a. Exploitation courante du système de collecte des eaux usées et pluviales	7
b. Service délivré aux abonnés	9
c. Amélioration du patrimoine.....	9
d. Faits marquants de l'année 2022	11
5. Indicateurs techniques du service	12
a. Taux de desserte par les réseaux de collecte – P201.....	12
b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P202	13
c. Taux de conformité de la collecte des eaux usées – P203	14
d. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251	14
e. Taux de points noirs sur les réseaux de collecte – P252	14
f. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées – P253	14
g. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU – P255	15
h. Taux de réclamations écrites – P255	16
6. Tarification et situation financière 2022 du service	16
a. Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	16
b. Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et facture type 120 m ³ – D204	16
c. Recettes d'exploitation du service en 2022.....	17
d. Investissements 2022 et leur financement.....	17
e. Indicateurs financiers du service.....	18
7. Perspectives 2023	19

1. L'essentiel de l'année 2022



12 163 HABITANTS
DESSERVIS
5 479 ABONNES
100% DE DESSERTE DES
ZONES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

79 KM RESEAUX EAU USEES
52 KM RESEAUX EAUX PLUVIALES



4,3% RESEAU CURE
4,2% RESEAU INSPECTE
PAR CAMERA
596 GRILLES ET
AVALOIRS NETTOYES



51 INTERVENTIONS
AUPRES DES ABONNES
0 DEBORDEMENT
0 RECLAMATION



100% CONFORMITE DU
RESEAU DE COLLECTE
PAR RAPPORT A LA
REGLEMENTATION



121 BRANCHEMENTS REHABILITES
516 000 € HT TRAVAUX



110
BRANCHEMENTS
CONTROLES



2,966 € TTC / M³ POUR
UNE FACTURE 120 M³
1,4 AN DE DUREE
DESENDETTEMENT

2. Territoire et compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières ont créé la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais, qui compte 13 314 habitants (INSEE 2019). Elle est compétente en assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

Elle exerce en régie directe la collecte et le transport des eaux usées vers la station d'épuration CITEAU, gérée par le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais (STEU^{SB}). Le traitement des eaux usées et l'élimination des boues et sous-produits lui ont ainsi été transférés.

Station d'épuration CITEAU - STEU^{SB}

Le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais gère en marché de prestation de service la station d'épuration CITEAU de 25 650 EH. Elle traite les effluents de la commune de Belleville-en-Beaujolais et du quartier de la Commanderie à Taponas.

Le CITEAU a été identifiée STEP du futur par l'AERMC : bâtiment basse consommation, réutilisation des eaux usées traitées, création d'un réseau de chaleur à partir de l'énergie fatale des eaux usées. Il est également labellisé refuge LPO : gestion écologique des espaces extérieurs (mares, nichoirs, verger biologique, hôtels à insecte, ruches, pâturage, etc.).

Doté de 0,9 ETP, le service assainissement :

- exploite les réseaux et ouvrages du système d'assainissement,
- assure le service quotidien à l'abonné (demandes de raccordement, conseils d'entretien ou de réalisation de branchements, questions diverses, etc.),
- suit les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de renouvellement, réhabilitation ou extension.

En complément de ses moyens internes, la commune fait appel à des prestataires extérieurs pour la réalisation de certaines missions nécessitant des moyens spécifiques, en particulier l'hydrocurage, les inspections caméra, et la dératisation.

CHIFFRES-CLES DU SERVICE

- 12 163 habitants desservis environ par le réseau collectif (D201)
- 5 479 abonnés, avec un taux de desserte par le réseau de 100% (P201)
- 70 autorisations de déversements d'effluents autres que domestiques (D202)
- Gestion en régie avec 0,9 ETP : 0,5 ETP technicien et 0,4 ETP encadrement
(depuis le 1^{er} septembre 2021)

Sur l'ensemble de son territoire, 70 autorisations de déversement d'effluents autres que domestiques (D202) ont été délivrées par arrêté. 13 d'entre elles sont complétées par une convention spéciale de déversement.

GAMA Technologies, Cérégrains, Fonderie Boisson, Cartonnage du Beaujolais, ELG, Perrigault galvanisation, Girardot, Fonderie Triboulet, Hartmann, Vignerons Bel Air, Saint-Jean Industrie Gouchoux et Le Sou, Eurosalmon

La commune de Belleville-en-Beaujolais compte environ 230 dispositifs d'assainissement non collectif.

3. Description technique du service

Le système de collecte des eaux usées de Belleville-en-Beaujolais comporte :

UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

- Un réseau de collecte unitaire, principalement dans le cœur historique,
- Un réseau de collecte séparatif des eaux usées et des eaux pluviales.



Le réseau est constitué de 3 ossatures principales :

- L'ossature centre constituée de l'ovoïde T180 visitable rue de la République,
- La branche nord de Saint-Jean-d'Ardières qui arrive en DN700 au CITEAU,
- L'ossature sud constituée du collecteur de l'avenue de Verdun qui reprend à l'amont la majeure partie des zones industrielles (Fontenailles et Bois Baron).

Initié fin 2021, le schéma directeur d'assainissement a permis une mise à jour importante du linéaire de réseaux desservant la commune de Belleville-en-Beaujolais. La première phase de cette étude a, ainsi, permis d'identifier un linéaire de **131 Km** (contre 70 Km connu préalablement) réparti comme suit :

Réseau unitaire	Réseau séparatif eaux usées	Réseau séparatif eaux pluviales
27,3 Km	55,6 Km	51,6 Km

En outre, un linéaire de 61 Km de fossés et de noues a pu être localisé et intégré au SIG. Indispensable à la bonne gestion des eaux pluviales, ce patrimoine nécessite une exploitation et un entretien particuliers.

PLUSIEURS DEVERSOIRS D'ORAGE SUR LE RESEAU UNITAIRE

20 déversoirs d'orage sont recensés sur le système de collecte de la commune, dont :

- 1 déversoir, inférieur à 2 000 EH, volontairement équipé (DO16bis),
- 1 déversoir entre 2 000 et 10 000 EH, soumis à déclaration (DO21, en photo ci-contre).



Parmi ces ouvrages, 3 devraient pouvoir être supprimés après la réalisation d'une mise en séparatif des réseaux en amont ou de correction d'anomalies.

Pour rappel, 2 déversoirs d'orage (DO1 et DO2) supplémentaires sont localisés au droit de la station (points réglementaires A2). De faite soumis à autorisation et à autosurveillance, ces ouvrages sont gérés par le CITEAU.

PLUSIEURS POSTES DE REFOULEMENT

4 postes de refoulement fonctionnent sur le système d'assainissement :

- Le poste du Port, qui relèvent les eaux usées du quartier du Port, jusqu'au CITEAU,
- 3 postes situés sur les zones d'activité Lybertec, et industrielles Pain Perdu et Fontenailles.

Fin 2021, le service assainissement a repris la gestion du poste de refoulement du caveau de la Mairie, qui permet de relever les eaux usées des toilettes du caveau jusqu'au collecteur T180.

L'aire des gens du voyage, gérée par la CCSB, dispose également d'un poste de refoulement, dont l'entretien et la gestion sont assurés par la CCSB.

4. Activité du service en 2022

L'activité du service d'assainissement de Belleville-en-Beaujolais s'articule autour de 3 grandes missions :

a. Exploitation courante du système de collecte des eaux usées et pluviales

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU SYSTEME

Afin d'assurer l'exploitation courante du système de collecte des eaux usées et de garantir une gestion durable du patrimoine, le service d'assainissement disposait :

- D'un plan complet du réseau et ouvrages associés, au format DWG, comportant les diamètres, matériaux, ainsi que les cotes fil d'eau et tampons. Il ne fait toutefois pas l'objet de mise à jour régulière.
- De tous les plans de récolement des travaux d'assainissement réalisés sur le territoire depuis de nombreuses années, pour la plupart au format DWG,
- De schémas directeurs datant de 2013 pour Belleville, et 2005 pour Saint-Jean-d'Ardières. La quasi-totalité des travaux préconisés dans ces schémas ont été réalisés.

Dans le cadre du nouveau schéma directeur d'assainissement, le plan des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales a fait l'objet d'une mise à jour importante et d'une transposition au format SIG en 2022. Cette opération permettra d'améliorer la gestion du patrimoine.



Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de l'état de ce dernier, et d'orienter les futurs travaux de renouvellement ou réhabilitation, le service assainissement réalise annuellement des inspections caméra de ses réseaux, de manière quasi-systématique en suite d'opérations de curage préventif. En 2022, **c'est 5,5 km de réseaux qui ont été inspectés** (5,2 Km en 2021), soit **4,2 % du linéaire total** (8 % en 2021) du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Pour rappel, le programme prévisionnel de curage de 2022 avait été établi sur la base du linéaire de réseaux connu en début d'année de 70 Km. Cela explique la baisse des taux d'ITV et de curage observé cette année.

ENTRETIEN COURANT DU RESEAU ET DE SES OUVRAGES

Le service assainissement procède annuellement à des opérations :

⇒ Curage et débouchage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

- **Curage des réseaux**, essentiellement préventif : en 2022, près de **5,6 km de réseau ont été curés** (8,5 Km en 2021), soit **4,3 % du linéaire total** (12% en 2021) du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

En conséquence, **aucun point noir** n'est recensé sur le réseau en 2022 (P252).

- **Débouchage** sur le réseau public : en 2022, **7 interventions** (7 en 2021) ont été nécessaires pour déboucher le réseau public ou la partie publique des branchements.



⇒ Nettoyage courant des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales

- **Postes de refoulement**, à raison d'une fréquence trimestrielle pour chacun des 4 postes (ci-contre photo du poste du Port avant nettoyage),
- **Grilles et avaloirs** : en 2022, 956 grilles (596 en 2021) ont été nettoyées, soit la quasi-totalité des ouvrages connus sur la commune.



⇒ Dératisation

- La commune est intégralement traitée de manière systématique 2 fois par an.

CONTROLES DE BRANCHEMENT

Le service assainissement procède à plusieurs types de contrôle de branchements :

⇒ Contrôle des branchements neufs ou réhabilités

En 2022, **18 branchements** (172 en 2021) ont été vérifiés par le service. Au cours de l'année 2021, plusieurs lotissements avaient fait l'objet de contrôles, augmentant sensiblement le nombre d'intervention.

Fin 2021, le service a mis en place un formulaire de demande de branchement qui s'adresse aux maîtres d'ouvrage de travaux de branchements neufs ou à réhabiliter, afin d'en améliorer le suivi et le contrôle de la bonne mise en œuvre des préconisations techniques du service.

Toutefois, il est constaté qu'un certain nombre de travaux sont effectués hors contrôle du service, ou que les préconisations techniques sont peu ou pas suivies. Sont ainsi constatées de nombreuses anomalies qui posent des problèmes d'exploitation ou de durabilité des ouvrages (défauts d'étanchéité des raccordements, endommagement des ouvrages collectifs, arrivées en chute provoquant des amoncellements, matériaux non appropriés à l'usage, défauts de pose, etc).



Aussi, en 2022, dans le cadre d'une stratégie visant à mieux maîtriser les nouveaux raccordements, le service a élaboré un marché public de travaux (attribué en 2023) permettant de mieux cadrer la réalisation de ces opérations. En outre, en 2023, la réflexion, visant l'amélioration de la procédure concernée, sera poursuivie afin d'assurer un bon niveau d'information et de suivi, des usagers comme des professionnels lors de ces créations de raccordements.

⇒ Contrôle dans le cadre des ventes immobilières

En 2022, **77 contrôles notaires** (100 en 2021) ont été réalisés. A l'heure actuelle, les avis du service assainissement rendus dans ce cadre consistent en des contrôles sur plan, couplés au besoin à une visite de terrain, sans pénétration sur la propriété privée. Ainsi, seuls les regards de branchement sous voirie publique sont contrôlés. Aucun test au colorant ou à la fumée n'est réalisé chez les particuliers.

Le service travaille sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour réaliser des contrôles plus aboutis, afin d'améliorer les informations fournies aux propriétaires et la connaissance du patrimoine et du fonctionnement des réseaux.

⇒ Contrôle dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre

En 2022, **15 contrôles de branchements de particuliers** (138 en 2021) ont été réalisés, Rue Descours, afin de s'assurer de la conformité des branchements sur les réseaux séparatifs d'eaux usées et d'eaux pluviales existants. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre de travaux de réhabilitation des réseaux séparatifs, en accompagnement de travaux de voirie.

Ces contrôles ont consisté en des tests au colorant chez les particuliers et des tests à la fumée depuis le réseau d'eaux usées. Ils ont été réalisés en binôme avec un prestataire extérieur.



b. Service délivré aux abonnés

Dans un souci de proximité, de service public et de conseil aux abonnés, le service assainissement effectue de nombreuses interventions auprès des particuliers, la plupart du temps dans un délai inférieur à 24 heures. En 2022, **51 interventions** (73 en 2021) ont été recensées, consistant essentiellement en :

- **Interventions d'urgence** : en cas de bouchage, de débordement d'effluents dans les locaux des usagers, ou de signalement de présence de rongeurs, le service assainissement intervient systématiquement pour diagnostiquer l'origine exacte du problème et définir les suites à donner à l'incident.
- **Conseils aux usagers** : le service assainissement se déplace pour toute demande de création, modification ou renouvellement de branchements, dans le cadre d'autorisations d'urbanisme notamment. Toute autre demande qui le justifie également fait l'objet d'un rendez-vous (odeurs, vidange piscine, etc.).

En 2022, **aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers**, au sens de l'indicateur réglementaire P251 (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation) n'a été recensé.

Aucune réclamation écrite d'usagers n'a été comptabilisée, au sens de l'indicateur P258 (toute réclamation portant sur tout sujet autre que le prix).

Le service assainissement réfléchit à développer davantage son rôle de conseil et de service aux usagers. Les axes suivants sont notamment explorés :

- Accompagnement renforcé dans le cadre des autorisations d'urbanisme, notamment pour encourager la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- Réalisation de travaux de branchements neufs pour le compte des particuliers,
- Conseils sur les éventuels travaux d'assainissement à réaliser dans le cadre des ventes immobilières, à l'aide de contrôles plus aboutis.

c. Amélioration du patrimoine

ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Des études de maîtrise d'œuvre, initiées en 2021, sont toujours en cours sur les secteurs suivants :

- Rues Joliot Curie / Grappe / Grismottes / Poètes : accompagnement de travaux de surface,
- Tracé de la future déviation Sud-Est de Belleville-en-Beaujolais : en accompagnement du projet conduit par le Conseil départemental du Rhône.

En 2022, les études de maîtrise d'œuvre ayant fait l'objet d'une réception concernent les secteurs suivants :

- Rue Descours : mise en séparatif comprenant le renouvellement de l'unitaire existant très dégradé,
- Rue Victor Hugo : accompagnement des travaux de surface en lien avec Belleville Bioclimatique 2035.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU PATRIMOINE EXISTANT

Au printemps 2021, une auscultation complète par caméra des 366 branchements de l'ovoïde visitable T180 de la rue de la République a été réalisée, en vue de leur réhabilitation par l'intérieur. Ainsi 227 branchements ont été identifiés comme présentant des défauts d'étanchéité et nécessitant une réfection pour garantir le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées et la préservation des milieux naturels.

Cette opération fait suite à la réhabilitation par l'intérieur en 2016 de l'ovoïde en tant que tel, et à la reprise de 42 branchements dans un état critique (effondrements, casses, fissures importantes).

Au cours de l'année 2022, la deuxième tranche des travaux et, une grande partie de la troisième ont été réalisées. Ce sont **121 branchements qui ont été repris**, dont 92 ont été gainés par l'intérieur, ne nécessitant pas d'ouverture de tranchée et réduisant ainsi la gêne aux riverains.



	Gainage sans tranchée	Travaux avec tranchée	Obturation (branchement HS)	TOTAL
TRANCHE 2 Depuis la Rue des Négociants jusqu'à l'Impasse des Tonneliers	29	0	20	49
TRANCHE 3 Depuis l'Impasse des Tonneliers jusqu'à la Rue Jean Carron	63	0	9	72

Le montant de ces travaux s'élève à **435 428 € HT**.

Au dernier trimestre 2022, la commune a engagé les travaux de mise en séparatif de la rue de Descours, permettant de supprimer un déversoir d'orage en aval de la rue. Les objectifs de ces travaux sont :

- protection du milieu naturel : la suppression du déversoir d'orage permet de ne plus rejeter d'eaux usées (même diluées) directement dans le milieu naturel, d'infiltrer les eaux pluviales au plus près de leur point de chute, et d'assurer l'étanchéité du réseau d'eaux usées.
- réduction d'eaux claires à la station d'épuration, limitant ses risques de surcharge hydraulique
- économie d'énergie à la station d'épuration, évaluée à environ 10 000 kWh/an.

Ces travaux sont réceptionnés en 2023. Le montant de ces travaux s'élève à **260 000 € HT**.



CHIFFRES-CLES DE L'ACTIVITE 2022 DU SERVICE

- 5,6 km de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales curés,
- 5,5 km de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales inspectés par caméra,
- 110 branchements contrôlés,
- 51 interventions auprès des particuliers (urgences, conseils, suivis),
- 121 branchements réhabilités.

d. Faits marquants de l'année 2022

NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR

Au cours de l'année 2022, la procédure concernant l'attribution du marché visant la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement a été finalisée. La phase 1 de l'étude portant notamment sur la collecte et l'analyse des données a pu être initiée. Cette opération a déjà permis une importante mise à jour des plans réseaux ainsi que de leurs transpositions en format SIG. Ainsi, plus de 190 Km de réseaux (incluant noues et fossés pour les eaux pluviales) ont pu être localisés sur un linéaire de 70 Km connu initialement. La réception complète de cette phase est prévue en 2023.

Pour rappel, cette étude constitue un support précieux afin de poursuivre et de renforcer la politique actuelle de gestion patrimoniale du système d'assainissement de la commune, et de développer une stratégie de gestion durable des eaux pluviales, s'inscrivant pleinement dans les différentes démarches de développement durable engagées par la commune (Belleville bioclimatique 2035, TEPos, etc.).

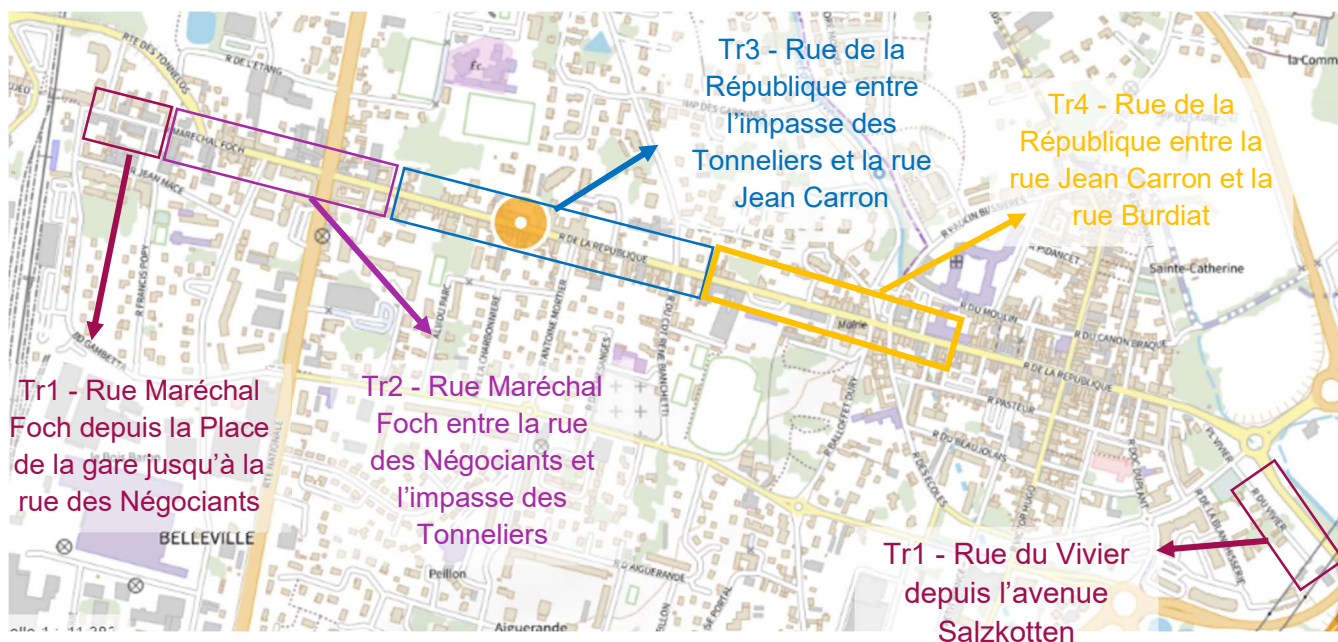
Elle permet ainsi d'améliorer la connaissance du patrimoine enterré et du fonctionnement du système d'assainissement, afin d'en assurer une gestion plus efficace et durable, de disposer d'un véritable outil de programmation des travaux à moyen et long-terme. Entre autres, elle constituera un point de départ à la mise en place du diagnostic permanent.

Le cahier des charges est ambitieux sur le volet environnemental : étude des possibilités de déconnexion des eaux pluviales, adaptation au changement climatique (notamment gestion des événements pluvieux exceptionnels et du risque inondation), programme de travaux privilégiant les solutions fondées sur la nature, travail sur les documents d'urbanisme pour limiter l'imperméabilisation, favoriser l'infiltration et la gestion des eaux pluviales à la parcelle, étude des opportunités de réutilisation des eaux usées traitées (CITEAU).

POURSUITE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BRANCHEMENTS DU T180

Après la réhabilitation de l'ovoïde T180 rue de la République en 2016, et la réalisation de la tranche 1 des travaux de réhabilitations des branchements (27 branchements concernés) fin 2021, les tranches 2 et 3 de l'opération ont pu être mises en œuvre en 2022. Ainsi, 121 branchements, dont 92 en gainage, ont été repris afin de garantir leur étanchéité.

En 2023, la réhabilitation d'une centaine de branchements restants va se poursuivre (finalisation tranche 3 et tranche 4). La zone concernée se situe Rue de la République, depuis la Rue Jean Carron jusqu'à la Rue Burdiat.



5. Indicateurs techniques du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2022 DU SERVICE

- P201 – Taux de desserte par les réseaux de collecte : 100%
- P202 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 93 points
- P203 – Taux de conformité de la collecte des eaux usées : 100%
- P251 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0
- P252 – Taux de points noirs sur les réseaux de collecte : 0
- P253 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte : 0,3%
- P255 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 110 points
- P258 – Taux de réclamations écrites : 0

A noter que du fait de la création de la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais au 1^{er} janvier 2019, l'historique des données n'est pas disponible sur les années antérieures à 2019.

a. Taux de desserte par les réseaux de collecte – P201

DEFINITION

Nombre d'abonnés desservis par les réseaux de collecte des eaux usées rapporté au nombre d'abonnés potentiels établis à partir du zonage d'assainissement collectif.

VALEUR

Toutes les zones devant être raccordées au système de collecte le sont.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est donc de **100%**, et ce depuis 2011.

b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P202

DEFINITION

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier le niveau de connaissance du réseau et des branchements, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service.

VALEUR

L'indice de mise en œuvre du service est de **93 points**, sur 100 points maximum, du fait de l'absence de mise à jour annuelle des plans.

	Points potentiels	Valeur	Points attribués
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 pts Non : 0 pt	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartos		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		87%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions ⁽²⁾	78%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	81%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

c. Taux de conformité de la collecte des eaux usées – P203

DEFINITION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du système de collecte au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne DERU. La valeur de l'indicateur est établie par les services de l'Etat (DREAL). Elle est établie à partir du nombre de déversements annuels ou de la charge brute de pollution déversées.

VALEUR

En 2022, la DREAL n'a pas encore établi la valeur de l'indicateur. Toutefois, comme pour les années précédentes, le service estime dans son bilan annuel d'autosurveillance que son système de collecte est conforme à **100%**.

L'autosurveillance est effective sur le déversoir d'orage DO21. Elle est actuellement prise en charge par le STEU^{SB}, tels que l'autosurveillance des déversoirs d'entrée station DO1 et DO2.

d. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251

DEFINITION

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation par suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées, rapporté à 1 000 habitants.

VALEUR

En 2022, aucune demande d'indemnisation pour débordement d'effluent dans les locaux des usagers n'est parvenue au service assainissement de la commune. L'indicateur est donc **0**.

e. Taux de points noirs sur les réseaux de collecte – P252

DEFINITION

Cet indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

VALEUR

En 2022, aucun point noir sur le réseau n'a été recensé. L'indicateur est donc **0**.

A noter toutefois que, comme indiqué précédemment, le service procède au nettoyage trimestriel des 4 postes de refoulement du système de collecte, ainsi qu'au curage annuel de la fosse du Lac.

Pour mémoire en 2020, 10 points noirs ont été recensés, et 12 en 2019. Ces données incluaient probablement les entretiens récurrents des postes de refoulement et de la fosse de Lac cités précédemment.

f. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées – P253

DEFINITION

L'indicateur est le rapport du linéaire de réseaux d'eaux usées renouvelé ou réhabilité sur les 5 dernières années, ramené au linéaire total.

VALEUR

Au cours des 5 dernières années, 1 320 mL de réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de travaux de renouvellement ou de réhabilitation, notamment dans le cadre de mises en séparatif. Le taux moyen de renouvellement est donc de 0,3% sur les 5 dernières années. Ce taux a significativement diminué en 2022 par rapport à l'année précédente (0,98% en 2021), du fait :

- de l'augmentation du linéaire de réseau d'eaux usées (+60%) liée à la mise à jour du plan des réseaux ;

- en 2022, le service assainissement n'a réceptionné aucun travaux de renouvellement ou de réhabilitation des canalisations principales. Les travaux finalisés concernent les réhabilitations de branchements du T180. En outre, les travaux de mise en séparatif de la Rue Descours ont été achevés en 2023.

g. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU – P255

DEFINITION

L'indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

VALEUR

En 2022, l'indicateur est calculé à **90 points**, sur un potentiel de 120 points.

Le nouveau schéma directeur 2022 permettra d'améliorer l'indicateur, notamment s'agissant de l'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux.

Photo ci-dessus : Rivière l'Ardières, dans laquelle se trouvent certains rejets de réseaux pluviaux.



A – Éléments communs à tous types de réseaux		
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, déversoirs, trop-plein PR, etc.)	Oui
10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	Oui
20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance	Oui
30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Oui
10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	Oui
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui
B – Éléments pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont	Non
C – Éléments pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système	Oui
TOTAL		110 pts

h. Taux de réclamations écrites – P255

DEFINITION

L'indicateur recense les réclamations écrites des usagers correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, notamment au regard du règlement de service, rapporté à 1 000 abonnés.

VALEUR

En 2022, comme lors des 3 précédents exercices, aucune réclamation écrite n'a été enregistrée. L'indicateur est donc 0.

6. Tarification et situation financière 2022 du service

a. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023

A compter du 1^{er} janvier 2021, un tarif unique d'assainissement a été appliqué sur la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais. Les tarifs des parts liées à la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, compétence prise en charge par la mairie, sont restées identiques en 2021, 2022 et 2023.

Le tarif applicable au 1^{er} janvier 2023, relatif au traitement des eaux usées et des boues (compétence CITEAU), s'élève à 1,47 €/m³ HT. A compter du 1^{er} mai 2023, dans le cadre de la délibération n°2023-06 du Comité Syndical, une part fixe s'élevant à 3 € HT sera instaurée, et la part variable sera augmentée 1,52 €/m³ HT. Ainsi, le tarif applicable pour la part syndicale relative au traitement s'élèvera à 1,545 €/m³ HT sur la base d'une facture de 120m³ à compter de cette date.

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier				
Compétence concernée	Collectivité concernée	Part concernée	2022	2023
Collecte des eaux usées	Commune Belleville-en-Beaujolais	Part fixe (abonnement)	8,00 € HT	8,00 € HT
		Part variable	1,00 € HT/m ³	1,00 € HT/m ³
Traitement des eaux usées	CITEAU (STEU ^{SB})	Part fixe (abonnement)	0 € HT	0 € HT
		Part variable	1,47 € HT/m ³	1,47 € HT/m ³

b. Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et facture type 120 m³ – D204

Pour une consommation annuelle de 120 m³, un usager paie une facture de 355,96 € TTC au titre de la collecte (commune BeB) et du traitement des eaux usées (STEU^{SB}), soit un prix de **2,966 € TTC / m³** (D204).

D'après l'observatoire national sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, le prix moyen national au 1^{er} janvier 2021 (dernière année de donnée disponible) est de 2,19 € TTC / m³.

Le prix du service doit être mis en regard des performances atteintes et du niveau de service délivré aux usagers.

Sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, les systèmes de collecte et de traitement (STEU^{SB}) des eaux usées sont parfaitement conformes à la réglementation. Le patrimoine est entretenu régulièrement pour réduire le plus possible le risque de dysfonctionnements et donc de désagréments aux usagers. D'importants travaux de

renouvellement et réhabilitation des réseaux ont déjà été réalisés dans les années précédentes et seront encore conduits dans les prochaines années pour garantir la durabilité des ouvrages.

Le service assainissement est à l'écoute des usagers et répond rapidement à toute sollicitation, en situation d'urgence ou pour accompagner les demandeurs dans leurs projets.

Enfin, le service engage des études et moyens importants pour améliorer la connaissance et la gestion de son patrimoine, cibler les travaux sur les secteurs les plus critiques, prendre en compte les impacts du changement climatique et développer son rôle de conseil auprès des usagers.

Décomposition de la facture 120 m ³	Quantité	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2022	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2023
Collectivités			304,40		304,40
Part fixe (abonnement)	1	8,00	8,00	8,00	8,00
Part variable – collecte (commune de BeB)	120	1,00	120,00	1,00	120,00
Part variable – traitement (STEU ^{SB})	120	1,47	176,40	1,47	176,40
Taxes et redevances			51,56		51,56
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'eau RMC)	120	0,16	19,20	0,16	19,20
TVA (10%)			32,36		32,36
TOTAL (€ TTC)			355,96		355,96
Prix (€ TTC /m³) pour une consommation type de 120 m³			2,966		2,966

Les usagers de la commune déléguée de Belleville se voient facturer l'assainissement, via la facture d'eau potable produite par VEOLIA, tandis que les usagers de la commune déléguée de Saint-Jean-d'Ardières sont facturés de l'assainissement via la facture d'eau potable produite par SUEZ.

c. Recettes d'exploitation du service en 2022

S'agissant de la collecte des eaux usées (compétence de la commune de Belleville-en-Beaujolais), les recettes du service s'élèvent à **854 296 €** en 2022 et se décomposent ainsi :

	Montant 2022 (€)	Part sur total	Montant 2021 (€)	Part sur total
Facturation du service assainissement aux abonnés	666 976	78 %	688 938	77 %
Autres prestations (PFAC)	21 700	3 %	53 500	6 %
Contribution du budget général au titre des eaux pluviales	163 506	19 %	144 676	16 %
FCTVA	2 114	< 1 %	6 131	< 1 %
TOTAL	854 296		893 245	

d. Investissements 2022 et leur financement

MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études de maîtrise d'œuvre qui sont suivies de travaux, ainsi que les travaux en eux-mêmes (cf. détails au chapitre 4.c.) :

(€)	2020	2021	2022	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement	436 842	95 398	706 848	413 030

Aucune subvention n'a été perçue en 2022.

ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2022 pour le service assainissement. L'état de la dette est le suivant :

(€)	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	1 417 367	1 208 002	1 003 580
Montant remboursé en capital au cours de l'année	199 760	209 365	204 422
Montant remboursé en intérêt au cours de l'année	30 129	24 849	19 150
Montant total remboursé au cours de l'année	229 889	234 214	223 572

AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

(€)	2020	2021	2022
Montant des amortissements	325 327	346 019	353 206

e. Indicateurs financiers du service

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – P256

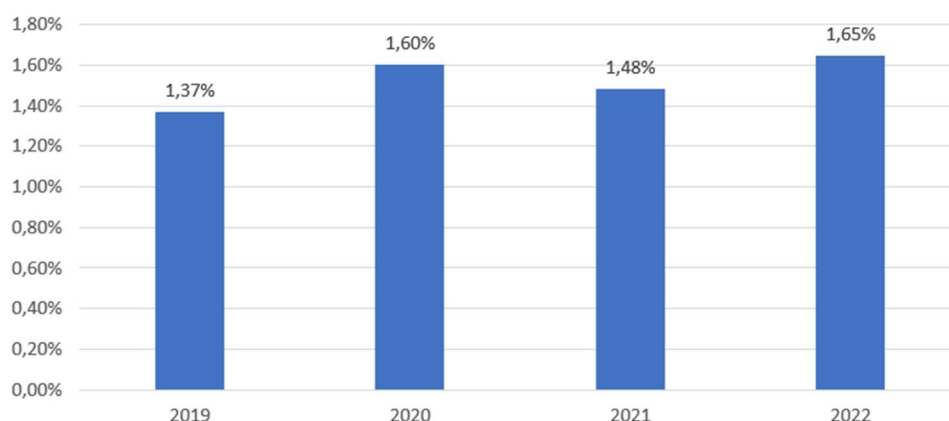
La durée d'extinction de la dette se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette au 31/12 et l'épargne brute, à savoir les recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation :

(€)	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	1 417 367	1 208 002	1 003 580
Epargne brute annuelle	739 101	812 398	695 434
Durée d'extinction de la dette (années)	1,9	1,5	1,4

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'ASSAINISSEMENT – P257

P257 - Taux d'impayés au 31/12 sur factures émises en N-1

Le taux d'impayés au 31/12/2022 sur les factures émises en 2022 est de **1,65%**.



MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A DES FONDS DE SOLIDARITE – P207

Aucun abandon de créance ou versement à un fond de solidarité n'a été réalisé au cours des dernières années.

7. Perspectives 2023

INTENSIFICATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / REHABILITATION

Le service assainissement de la mairie de Belleville-en-Beaujolais a programmé les travaux suivants pour 2023 :

Descriptif des travaux		Montant estimatif (€ HT)
Réhabilitation des branchements du T180		
Rue de la République Finalisation tranche 3 et réalisation tranche 4	Plus de 70 branchements à reprendre entre le Rue Jean Carron et la Rue Burdiat	230 000
Finalisation de la mise en séparatif Rue Descours	Finalisation des travaux de mise en séparatif. 245 mL de réseau unitaire à « convertir » en réseaux séparatifs, reprise branchements, suppression d'un déversoir d'orage. Opération bénéficiant d'une subvention de 31 500 € de la part de l'agence de l'eau RMC dans le cadre d'un contrat de bassin.	260 000
Mise en séparatif d'une partie des réseaux de l'école J. Macé	Réhabilitation raccordement cuisine, déconnexion de 300 m ² toiture et infiltration dans un puits, avec surverse au réseau	15 000
PR Fontenailles	Remise à niveau de l'armoire électrique du poste	11 000
TOTAL		516 000

PREMIERES CONCLUSIONS DU SCHEMA DIRECTEUR

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été lancé en mars 2022. Comme évoqué précédemment, cela a permis une mise à jour importante des plans réseaux. Un premier niveau de rendu a été réalisé et a donné lieu à un COPIL le 5 mai 2023.

En outre, la campagne de mesures sur le réseau (débit, pollution, pluviométrie) s'est tenue au printemps (mai-juin 2022), en période de nappe moyenne et pluvieuse. Les résultats de terrain permettront de mieux comprendre le fonctionnement du système d'assainissement, d'en identifier les dysfonctionnements potentiels et de bâtir / caler un modèle numérique permettant de simuler le fonctionnement du réseau et les aménagements à prévoir.

REFLEXION SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS NEUFS

Le service assainissement poursuit sa réflexion engagée en 2022 sur l'opportunité de proposer à ses usagers un service de réalisation des branchements neufs. L'objectif est double : offrir un nouveau service aux usagers et garantir la qualité des opérations de raccordement aux ouvrages publics, et donc leur durabilité.

Dans ce cadre une procédure sera proposée au Conseil municipal pour une mise en place courant 2023.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE CURAGE

Dans l'objectif d'unifier la qualité des prestations, et de fluidifier les relations avec les prestataires en hydrocurage, le service assainissement a lancé un marché de curage fin 2022, attribué au cours de l'année 2023. Ce marché transversal permettra de répondre aux besoins des autres services communaux et intercommunaux (assainissement non collectif, patrimoine bâti, zones d'activités, voirie, etc.).